



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 décembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 52

Votants : 70 (dont 18 procurations)

N°43

OBJET :

RESEAU TRES HAUT  
DEBIT

DESIGNATION DU  
REPRESENTANT DES  
COMMUNAUTES  
D'AGGLOMERATION  
AU SEIN DE LA REGIE  
« AUVERGNE  
NUMERIQUE »

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 10 DEC. 2021

Publiée ou notifiée

le : 10 DEC. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Maryline MORGAND, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°53), Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Franck GONZALES, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER (à partir de la délibération 3B/), Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT (à partir de la délibération 3B/), Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération 3B/), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Joseph KUCHNA à Laure GUERRY, Michèle CHARASSE à Jean-Dominique BARRAUD, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Christine MAGNAUD à Romain DEJEAN, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Jean-Marc BOUREL à Jacques TERRACOL, Sandrine MORIER-MIZOULE à Jean-Claude BRAT, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Pierre BONNET à Maryline MORGAND, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Christiane LEPRAT à Jean ALMAZAN, Sylvie DUBREUIL à Linda PELISSIER, Charlotte BENOIT à Claude MALHURET (à partir de la délibération n°54).

Absents représentés par leur suppléant :

MM. Thierry WIRTH par Patrick JANOWIEZ, François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

Mmes et MM. Monique GIRAUD, Françoise DUBESSAY, Amélie PACAUD, Thierry LAPLACE, Alexandre GIRAUD, Véronique TRIBOULET, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°27 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 30 juin 2011 relative à l'approbation du schéma directeur territorial de l'aménagement numérique,

**Vu** la délibération n°19B du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 4 Avril 2013, désignant le représentant des communautés d'agglomération au sein de la régie « auvergne numérique » de 2013 à 2015,

**Vu** la délibération n°3D du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 24 Septembre 2015, désignant le représentant des communautés d'agglomération au sein de la régie « auvergne numérique » de 2015 à 2017,

**Vu** la délibération n°17 du Conseil Communautaire de Vichy Communauté en date du 28 Septembre 2017, désignant le représentant des communautés d'agglomération au sein de la régie « auvergne numérique » de 2017 à 2019,

**Vu** la délibération n°33 du Conseil Communautaire de Vichy Communauté en date du 26 Septembre 2019, désignant le représentant des communautés d'agglomération au sein de la régie « auvergne numérique » de 2019 à 2021,

**Considérant** que l'exécution du contrat de partenariat relatif à « l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques Très Haut Débit sur le territoire de l'Auvergne » (« Auvergne THD ») est assumée par une Régie régionale à autonomie financière et personnalité morale,

**Considérant** qu'il est convenu entre la Région et ses partenaires, Conseil généraux et Communautés d'agglomération, que la composition du conseil d'administration de cette Régie régionale, déterminée par ses statuts, inclue un représentant de chacun des Départements d'une part, et un représentant du collège des Communautés d'agglomération d'autre part,

**Considérant** que chacun de ces représentants, à voix délibérative, dispose d'un suppléant ayant vocation à siéger en cas d'empêchement du membre titulaire,

**Considérant** que le collège des communautés d'agglomération du périmètre auvergnat, dont fait partie la Communauté d'agglomération de Vichy Communauté, a ainsi vocation à disposer d'un représentant au sein du conseil d'administration de la régie régionale, sous réserve de la création par la région Auvergne de la régie régionale « Auvergne numérique »,

**Considérant** que ce représentant et son suppléant sont désignés, pour une durée de deux ans, successivement par chacune des communautés d'agglomération, selon l'ordre de passage suivant : Bassin d'Aurillac, Montluçon, Clermont Auvergne Métropole, Moulins Communauté, Le Puy en Velay et Vichy Communauté,

**Considérant** qu'à cette fin, chaque communauté d'agglomération doit être désignée par les cinq autres pour les représenter au sein dudit conseil d'administration de la régie,

**Considérant** que de 2013 à 2015, la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac a ainsi représenté le collège des communautés d'agglomération du périmètre auvergnat,

**Considérant** que de 2015 à 2017, la Communauté d'agglomération de Montluçon a ainsi représenté le collège des communautés d'agglomération du périmètre auvergnat,

**Considérant** que de 2017 à 2019, Clermont Auvergne Métropole a ainsi représenté le collège des communautés d'agglomération du périmètre auvergnat,

**Considérant** que de 2019 à 2021, Moulins Communauté a ainsi représenté le collège des communautés d'agglomération du périmètre auvergnat,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- de désigner la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay pour représenter la Communauté d'agglomération de Vichy Communauté au sein du conseil d'administration de la régie régionale « Auvergne Numérique » pour une durée de deux ans,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire en vue de l'exécution de la présente délibération,
- de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet, ainsi qu'à Monsieur le Président de Moulins Communauté et Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver cette décision,
- de charger M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 2 décembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Signé électroniquement par  
Frédéric AGUILERA



A Vichy, le  
09/12/2021

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 43 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2021 - RESEAU TRES HAUT DEBIT - DESIGNATION DU REPRESENTANT  
DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA REGIE  
AUVERGNE NUMEIQUE

.....  
Date de décision: 02/12/2021

Date de réception de l'accusé 10/12/2021

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 02DEC2021\_43

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211202-02DEC2021\_43-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de représentants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 43.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021\_43-DE-1-  
1\_1.pdf )